Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Maintien de salaire avec une fiche de paie en maternité négative!

Par Lila17

Bonjour,
Je voudrais savoir pourquoi le comptable prend pas la base déclarée à la sécurité sociale (3 derniers mois) pour maintenir mon salaire à 100% en maternité?

Car je me retrouve avec -200/-450?? Sur chaque mois en congés maternité car il maintient un salaire en net car la convention ne précise pas net ou brut donc il choisit de maintenir salaire de base -21%-ijss-csg-crds.

Alors que mes 3 mois brut déclarés il a mis mon salaire de base et mes primes non variables non contractuelles!

Donc je me retrouve au final avec de grandes ijss et lui récupère au final.une partie!
A t il le droit de faire cela?

1. Doit il.maintenir sur la.base de ce qu'il a déclaré à la sécurité sociale et la je ne.serait plus en.négatif.?
2. Où à t il.droit de récupérer l.argent que la.securite sociale me.donne car il.a déclaré plus que la.base qui prend pour maintenir mon salaire ?
3.il ne maintient pas le salaire car je perçois des ijss supérieures à mon salaire de base ? Et ainsi recevoir une fiche de paie à zéro est ce possible ?
Merci beaucoup par avance pour votre aide .